

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-22

Objet : Cession d'une emprise communale située sur le ban du Sablon, à l'angle de la rue Dembour et de la rue aux Arènes.

Rapporteur: M. KOENIG

En juin 2019, le promoteur PRESTIGIA IMMOBILIER- 31 rue des Romains à Reims 51100- a fait part de son intention de réaliser un programme de logements à l'angle de la rue Dembour et de la rue aux Arènes.

Le projet comporterait une cinquantaine de logements et parkings en sous-sol pour une surface de plancher d'environ 2900 m².

Il contribuerait à la montée en qualité de ce quartier, situé entre la gare et la ZAC de l'Amphithéâtre.

France Domaine a évalué la valeur vénale du terrain à 875 000 € HT, TVA en sus, sur la base de 350 € le m² de surface de plancher, au regard d'une constructibilité du site d'environ 2900 m² et de coûts de démolition évalués forfaitairement à 140 000 €.

Dès lors, l'offre de prix de 1 000 000 € HT émise par l'acquéreur, sans réserve aucune, présente un véritable intérêt.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU la demande formulée par PRESTIGIA IMMOBILIER,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** à PRESTIGIA IMMOBILIER-31 rue des Romains à Reims 51100 - ou, avec l'accord de la ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, une emprise foncière d'environ 1267 m², correspondant aux parcelles communales cadastrées sous :

BAN DU SABLON

Section SM n°24- 690 m²

Section SM n°45- 354 m²

Section SM n°76- 123 m²

Section SM n°94- 100 m²

pour y réaliser un programme immobilier de logements d'une surface de plancher approximative de 2900 m².

- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de 1 000 000 € HT, TVA en sus, payable à la signature de l'acte authentique de vente.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpentage et de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme, Commission de Cession du Patrimoine
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ